

Décision

Générale

colonial

Décision n° 706 accordant une permission d'absence de trente jours à Abdou Masse.

n° 706

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date de publication
20 juin 1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 1 février 1947 réorganisant les cadres autochtones de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 118 du 7 février 1947 organisant le cadre autochtone de constatation, de recherche et de surveillance des douanes à la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 14 juin 1947 formulée par le préposé des douanes Abdou Wasse

Sur proposition du chef du service des douanes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trente jours est accordée au préposé des douanes, 7e échelon, Abdou Wasse, pour se rendre au Yemen. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.